

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL. 320.36.20
C. C. P. 1248-74 N PARIS

D 294 EQUATEUR: CONFLIT DE "BLANCOS" ET "CAMPELINOS"
A FLORES

Jusqu'à présent, les efforts de promotion des indiens du Chimborazo que soutenait Mgr Proaño, évêque de Riobamba, s'étaient heurtés aux intérêts des grands propriétaires et des hommes politiques de la province (cf DIAL D 189).

Un nouveau type de conflit vient d'éclater dans le village de Flores, à quelques dizaines de kilomètres de Riobamba. Cette fois, c'est entre les "blancos", qui sont en réalité des métis, gens ordinaires pratiquant le petit commerce et l'usure, et les "campesinos", qui sont dans leur majorité des indiens paysans, pauvres et souvent victimes des petits trafiquants locaux. Parce qu'ils refusent la promotion des indiens, les "blancos" sont prêts à s'opposer à tous ceux qui la favorisent, fût-ce Mgr Proaño ou le curé du village de Flores.

Le prétexte du conflit est ici l'ouverture d'un dispensaire dans les locaux paroissiaux de Flores: ouverture demandée par les "blancos", location refusée par le curé du lieu au titre du travail pastoral auprès des "campesinos".

Le dossier ci-dessous illustre ce conflit et comporte:

- 1- La lettre de l'évêque de Riobamba au gouverneur à propos de l'ouverture du dispensaire;
- 2- Le récit des incidents provoqués par les "blancos" de Flores à l'occasion de l'ordination d'un nouveau prêtre par Mgr Proaño.

(Note DIAL)

1- LETTRE DE L'EVEQUE DE RIOBAMBA AU GOUVERNEUR MILITAIRE DE LA PROVINCE
DU CHIMBORAZO A PROPOS DE L'OUVERTURE D'UN DISPENSAIRE DANS UN LOCAL
PAROISSIAL DE FLORES

Riobamba, le 12 février 1976

Monsieur le Gouverneur,

Je vous envoie toutes mes salutations.

En ce qui concerne la création d'un dispensaire rural dans la paroisse de Flores, je me vois dans l'obligation de vous dire ce qui suit:

- 1) Datée du 29 janvier dernier et adressée au Conseil d'administration du diocèse de Riobamba, une lettre m'est arrivée dans laquelle on pouvait lire ceci: "En réponse à la demande formulée par les habitants

de la paroisse de Flores, relevant de cette juridiction, je vous serais redevable de bien vouloir prendre toutes les dispositions propres à permettre le fonctionnement du dispensaire rural dans les locaux paroissiaux de l'endroit susnommé, vu la grande utilité dudit service." La lettre est signée au nom du gouverneur.

2) Hier, 11 février, le P. Valentín De Lucas Gomez, curé chargé de Flores, était convoqué par le commissaire de police. Ledit prêtre répondit à la convocation, accompagné du vicaire général du diocèse. L'entrevue avec le commissaire de police porta sur les éclaircissements concernant les décisions et attitudes ainsi que les erreurs commises du point de vue juridique.

3) Dans l'après-midi de ce même 11 février, les prêtres mentionnés plus haut répondirent à une convocation du gouverneur de la province du Chimborazo. D'après le rapport des prêtres, les éclaircissements nécessaires furent également apportés et les points qui constituent le fond du problème, abordés à cette occasion.

4) Lors de la rencontre chez le gouverneur, il avait été convenu qu'un représentant du gouverneur et le curé se rendraient aujourd'hui à la paroisse de Flores pour inspecter les locaux paroissiaux et étudier la possibilité d'ouvrir le dispensaire rural dans une autre maison. Cette visite eut lieu à l'heure convenue. Le vicaire général du diocèse était également présent. En présence du représentant du gouverneur, les habitants de Flores (1) mirent des cadenas aux portes de la maison paroissiale. Ce fait constitue un délit. Mais le représentant du gouverneur ne fit rien pour les en empêcher.

5) Après le départ du représentant du gouverneur, du curé et du vicaire général du diocèse, eurent lieu les faits suivants: sous la conduite du lieutenant politique, les habitants de Flores pénétrèrent dans la maison paroissiale et en firent sortir de force M. Segundo Lema et sa famille. Il faut dire que M. Segundo Lema fait partie de l'Equipe pastorale de Flores (2) et qu'il est spécialement chargé de s'occuper des registres paroissiaux de baptêmes, de mariages et d'enterrements. Les habitants remirent les cadenas aux portes de la maison paroissiale. Alors que deux membres du Centre d'étude et d'action sociale (CEAS) (3) qui réalisent des travaux de promotion paysanne, passaient par là en compagnie du jeune Miguel Pumaquero, ils furent pris à partie par les habitants de Flores qui les insultèrent et leur lancèrent des cailloux.

Voilà les faits. Ils m'inspirent les réflexions suivantes. La maison paroissiale est propriété de l'Eglise. De ce fait, personne ne peut l'utiliser sans l'autorisation de l'organisme ecclésiastique compétent. Avant d'avoir reçu réponse du Conseil d'administration des biens du diocèse de Riobamba, les autorités locales de Flores et ses habitants ont procédé en fait à un acte d'appropriation de la maison paroissiale. Il

(1) Il s'agit ici des "blancos" du village (N.d.T.)

(2) Sur l'organisation des Equipes pastorales et des Ecoles radiophoniques du diocèse de Riobamba, cf DIAL D 190 (N.d.T.)

(3) Le Centre d'étude et d'action sociale - CEAS a été créé par Mgr Proaño dans les années 60 pour travailler principalement à la promotion des paysans et des indiens de la province du Chimborazo (N.d.T.)

existe un modus vivendi qui règle les rapports entre l'Eglise et l'Etat. D'après cet accommodement, le Conseil d'administration des biens du diocèse est un organisme qui jouit de la personnalité juridique et il est, de ce fait, habilité à poser tout acte ou passer tout accord concernant les biens du diocèse. C'est pourquoi il n'appartient pas au curé de prendre une décision sur ce point. L'évêque du diocèse n'est pas non plus compétent en ce domaine sans autorisation préalable du Conseil d'administration.

Quand les démarches légales ont été faites normalement et les demandes adressées à l'Eglise de Riobamba, le Conseil d'administration a souvent cédé des terrains, même parfois gratuitement, pour permettre la création d'écoles et, dernièrement, de dispensaires. Dans le cas présent, il n'y a pas eu, en premier lieu, les démarches légales nécessaires; et il se trouve, en second lieu, que la maison paroissiale est actuellement utilisée pour les activités pastorales du diocèse. Hier soir, le Conseil d'administration a tenu une réunion et s'est saisi du problème soulevé dans la paroisse de Flores. Le secrétaire de cet organisme diocésain reconnu par la loi vous fera officiellement connaître la décision du Conseil d'administration des biens du diocèse de Riobamba.

Mais le problème de fond, dans cet épisode fâcheux, n'est pas celui de savoir s'il est convenable ou non que certaines pièces de la maison paroissiale soient utilisées pour le fonctionnement du dispensaire rural, tout en sachant bien que la maison est petite et étroite. Le problème de fond réside dans l'attitude hostile et agressive des habitants de Flores envers leur curé, envers l'Equipe pastorale composée de neuf membres et envers les communautés de paysans qui sont très nombreuses et font aussi partie de la paroisse. Les paysans ont été, leur vie durant, exploités et opprimés de mille et une manière par les habitants du village de Flores. La tâche pastorale de l'Equipe et du curé consiste à porter la Parole de Dieu, une parole qui est libératrice de toute injustice, de toute oppression et de toute atteinte à la dignité de la personne humaine. Les paysans ont commencé à récupérer l'usage de la parole, à découvrir qu'ils sont des personnes dignes de respect à tout point de vue. Ce sont là les résultats d'un travail pastoral qui déplaisent aux habitants de Flores.

C'est pourquoi j'avais le devoir de porter à votre connaissance les faits que je viens de relater. Je vous demande de bien vouloir prendre dans l'immédiat les mesures nécessaires permettant de déterminer les responsabilités et je demande que soient appliquées les sanctions prévues par la loi pour ceux qui l'ont transgressée.

Leonidas E. Proaño

2- INCIDENTS DE FLORES A L'OCCASION DE L'ORDINATION SACERDOTALE DE GABRIEL BARRIGA, ANCIEN COLLABORATEUR DU CEAS, LE 15 FEVRIER 1976
(Texte extrait du programme radiophonique "Hoy y Mañana" de Riobamba, prononcé par Mgr Proaño le 20 février 1976)

Le conflit de Flores

Vendredi dernier, je vous ai longuement parlé du conflit surgi à Flores. Au moment où je terminais mon exposé, j'ai appris que trois de nos

collaborateurs avaient été arrêtés. C'est ainsi que le présentateur de Radio-promotion, du Centre d'étude et d'action sociale (CEAS), avait reçu une convocation pour se rendre au commissariat de police. L'ayant appris, le président du Centre, accompagné de Gabriel Barriga et d'un autre collaborateur, se rendit au commissariat et put constater que le présentateur était l'objet de blâmes. Il intervint alors pour déclarer que c'était lui le responsable de la radio. Il s'ensuivit un échange de propos: offensants et injurieux envers l'évêque et le curé de Flores, de la part du commissaire de police; explicatifs, de la part du président du CEAS. Cela aboutit à l'incarcération immédiate de trois personnes: le présentateur, le président du CEAS et Gabriel Barriga, le jeune qui devait être ordonné prêtre le dimanche suivant. Leur arrestation dura sept heures. Ils durent leur remise en liberté à l'intervention immédiate du président de l'Association équatorienne de radiodiffusion.

Dans l'après-midi de ce même vendredi, nous avons été reçu au Palais du gouverneur par un commandant de l'Armée de terre représentant le gouverneur. Nous nous sommes entretenus du conflit. Le représentant du gouverneur nous déclara, entre autres choses, que suite à une consultation faite auprès de la Cour suprême, il était évident que la maison paroissiale appartenait à l'Eglise et qu'en conséquence, il donnerait l'ordre, dès le lendemain, de faire retirer les cadenas que le lieutenant politique et quelques habitants de Flores avaient mis aux portes. Il nous déclara également que nous pouvions, en toute tranquillité, procéder à l'ordination sacerdotale prévue, la police n'ayant pour seule tâche que de maintenir l'ordre. Mais le jour suivant, un samedi, les choses restaient en l'état puisque les cadenas n'avaient pas été retirés des locaux paroissiaux.

Le samedi après-midi, une délégation se rendit de nouveau au Palais du gouverneur pour soulever le problème. Le chef politique lui affirma qu'il se rendrait en personne à Flores, le dimanche, pour enlever les cadenas des portes de la maison paroissiale. Mais cette proposition n'eut pas plus de suite que les précédentes. Au cours de chacune de ces deux entrevues, nous avons averti que les communautés étaient invitées à participer à l'ordination sacerdotale de Gabriel Barriga, ceci afin que la police ne s'inquiète pas de voir arriver des groupes de différentes communautés, non seulement de Flores mais d'autres paroisses aussi. Malgré ces avertissements, les habitants de Flores manifestèrent leur hostilité et la police n'intervint pas pour faire taire les insultes et cesser les gestes d'agression. Par contre, la police empêcha certains groupes communautaires de paysans de se joindre aux autres groupes, déchira leurs pancartes, menaça et même, dans certains cas, frappa des paysans.

L'ordination de Gabriel Barriga

C'est dans cette ambiance qu'eut lieu l'ordination sacerdotale de Gabriel Barriga.

Depuis dix heures du matin environ, les délégations des diverses communautés commencèrent à arriver à Flores. Par suite de l'attitude hostile de certaines personnes et pour ne pas provoquer de conflits qui pourraient entraîner des conséquences désagréables, la cérémonie ne put

se tenir dans l'église en construction ni à l'église Santa Rosa. Elle eut lieu sur la petite place qui se trouve devant l'église ancienne et sur laquelle nous étions rassemblés. Devant les portes de cette église, quatre hommes avaient pris position pour nous empêcher d'entrer. Ce fut, serrés sur la petite place, que nous fîmes la cérémonie.

Avec des paroles bouleversantes, la représentant du CEAS, le prêtre chargé de la formation sacerdotale et, au nom de la famille, un frère de Gabriel Barriga présentèrent ce dernier. En réponse à la question de savoir si les assistants acceptaient que Gabriel Barriga fût ordonné prêtre, un dialogue très animé et émouvant s'ouvrit avec les membres des communautés représentées à la cérémonie. Ils témoignèrent que ce jeune avait travaillé avec beaucoup de dévouement à la promotion des paysans, qu'il s'était identifié à leur pauvreté en mangeant ce qu'ils mangeaient et en subissant ce qu'ils subissaient. Non seulement ils acceptaient l'ordination de Gabriel Barriga, mais ils étaient reconnaissants de le voir ordonné prêtre. Il y eut également un dialogue très significatif pendant l'homélie. Nous écoutâmes la voix des communautés de San Juan, de Columbe, de Flores et d'ailleurs. La cérémonie fut longue et émouvante.

La police n'eut aucunement à intervenir contre les communautés chrétiennes. Comme nous l'avions affirmé auparavant, il n'était pas question de provoquer un affrontement. Cette attitude pacifique provoqua même, semble-t-il, la déception de certains membres de la police. C'est tout le contraire qu'on peut dire de certains habitants de Flores: ils jouèrent en permanence du clairon, provoquèrent les gens à coups de plaisanteries, pour finir avec des sifflets et des pétards.

Voilà un bon début pour une vie sacerdotale engagée que cette ordination de Gabriel Barriga! (4).

(4) A la même époque, deux autres prêtres furent ainsi ordonnés par Mgr Proaño pour le service spécifique des paysans, mais dans des conditions évidemment moins délicates (N.d.T.)

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger 160 F
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris

Commission paritaire de presse: n°56249